

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/07

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 26

Suppléants votants : 0

Procurations : 04

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

**L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des fêtes des Cars, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28 février 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de M. CARPE Jean-Christophe), Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette, MM. BARRY Jacques, MARCELLAUD Didier (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), Mme HILAIRE GENIN Karine. MM. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES : MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, BONNAT Christian, M. CAILLOT Alain, CARPE Jean-Christophe, JAVERLIAT Louis, GARNICHE Roland, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DARGENTOLLE Georges

SECRETAIRE : M. CHAMINADE Gérard

## **Objet : Approbation des Comptes de Gestion – Exercice 2023, des Budgets suivants :**

- **Budget Principal,**
- **S.P.A.N.C.,**
- **Annexe « Ordures Ménagères »,**
- **Annexe « Activités commerciales »,**
- **Annexe « ZA de Flavignac ».**
- **Annexe « Zones d'Activités des Gannes ».**

## **Exposé :**

Le Président s'étant retiré momentanément, Monsieur MASSY Jean-Marie, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, pour les affaires relatives aux finances et la mutualisation, fait procéder au vote des comptes de gestion.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs énoncés ci-contre, de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres et des recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développements des comptes de tiers, ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et celui des restes à réaliser,

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023, en ce qui concerne les deux sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Accusé de réception en préfecture  
N°200070506-20240305-D2024-07-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2024  
Date de réception préfecture : 07/03/2024

**Délibération :**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Déclare que les comptes de gestion énumérés ci-dessous, dressés par le Receveur, pour l'exercice 2023, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
  
- **Budget Principal,**
- **Annexe « Ordures Ménagères »,**
- **S.P.A.N.C.,**
- **Annexe « Activités commerciales »,**
- **Annexe « ZA de Flavignac ».**
- **Annexe « Zones d'Activités des Gannes ».**

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 5 mars 2024.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

